



Generali Plénitude Santé
Réf. Adhérent : 106500
Réf. Contrat : GPS001032
Réf. Contrat : LJ025293

Santiane - GRL Santé
143 BOULEVARD RENE CASSIN
IMMEUBLE NOUVEL R BÂTIMENT C
06200 NICE
FRANCE

M. THOMAS THIBAUT
9 IMPASSE LES HAUTS DE SERIGNAN
34410 SERIGNAN
FRANCE



www.monsantiane.fr

Toutes vos démarches et vos remboursements en ligne, 24h/24



Votre courtier SANTIANE

Accueil téléphonique, du lundi au vendredi de 9h à 18h :
04.93.81.88.10

Nice, le 20/07/2023

Cher adhérent, veuillez trouver ci-dessous le détail de vos cotisations pour l'année 2023 :

■ **Récapitulatif de votre adhésion**

1/ Les personnes couvertes par le contrat :

	NOM	PRÉNOM	RÉF. CONTRAT	PRODUIT	FORMULE
Adhérent principal	THOMAS	THIBAUT	GPS001032	Generali Plénitude Santé	PS5
Adhérent principal	THOMAS	THIBAUT	LJ025293	Linea Hospi'Accident	IJH 60

2/ Vos modalités de paiement et vos cotisations:

Type de paiement:	Prélèvement, le 5 mensuellement
Références bancaires:	FR21 2004 **** * 073
Référence Unique de Mandat (RUM):	100274115
Numéro ICS du créancier:	FR24ZZZ870ADF

05/08/2023 : 141,17 €	05/09/2023 : 141,17 €	05/10/2023 : 141,17 €
05/11/2023 : 141,17 €	05/12/2023 : 141,17 €	

Votre cotisation comprend les frais d'association GPST (0,05 € par mois et par contrat).



Nice, le 20/07/2023

■ **Objet : Votre nouvel échéancier**

Cher adhérent

Vous avez adhéré à la complémentaire santé **Generali Plénitude Santé** distribuée par Santiane et nous tenions à vous faire part d'une évolution concernant celle-ci.

Nous avons essayé avec l'assureur partenaire d'absorber au mieux les effets de l'inflation ainsi que les tensions sur la hausse du coût des soins depuis le début d'année.

Malgré cela, de nouvelles charges pèsent sur les organismes complémentaires, notamment liées au désengagement de la Sécurité Sociale sur de nouveaux postes.

Le renforcement du rôle des organismes de santé devient alors encore plus essentiel pour chacun de nous. Cependant, nous ne pouvons pas garantir cette mission sans une revalorisation des cotisations de votre contrat à hauteur de 4,5% à compter du 01/08/2023.

En effet, nous souhaitons préserver les niveaux de garanties de nos produits tout en continuant de proposer un service de qualité à nos adhérents.

Nous sommes bien évidemment conscients des impacts de cette hausse et nous restons disponibles pour répondre à vos éventuelles questions par téléphone depuis le numéro indiqué ci-dessous :

Service fidélisation : **04.22.96.02.77**, accueil téléphonique disponible du lundi au vendredi de 9h à 18h.

Veillez accepter, cher adhérent, nos sincères salutations.

L'équipe Santiane